



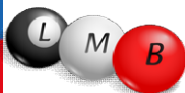
LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Dispositions financières

2022-2023

293, boulevard Pierre Loti - 83210 LA GARDE
Siret : 449 409 499 00018

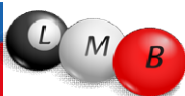




LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Sommaire

1 – Généralités	3
2 – Compétitions éligibles au défraiement	3
2.1 – Code participation	4
3 – Organisations éligibles à une participation	5
3.1 – Barème de participation	5
4 – Déplacement Comité Directeur	6
5 – Procédure	6



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

1 – Généralités

Ne peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions que les clubs en règle avec la FFB et la LMB.

Pour la saison 2022-2023, le budget total alloué au défraiement des compétiteurs pour leurs déplacements est de : **XXXXX € (*)**. Détail décidé en AG.

(*) Les barèmes indiqués sont réduits proportionnellement si leur application entraîne un dépassement du plafond budgétaire. Le calcul se fait en fin d'exercice.

Par exemple, si leur application amène à un dépassement de 20 % du budget, ces barèmes sont divisés par 1,20.

Le montant total des remboursements par club ne peut dépasser 3 fois la contribution du club au budget de la ligue.

2 – Compétitions éligibles au défraiement

- les finales
- Compétitions jeunes et féminines
- Participation FFB à 33%

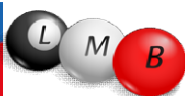
N°	CARAMBOLE	Code
1	Finale France Nationale et Masters	1
2	Championnat de France Juniors, Féminines	2
3	Finale coupe des provinces et par équipe	3
	5 QUILLES (idem carambole)	
	ARTISTIQUE	
4	Challenge DREHER (par équipe juniors).	1
5	Finale France Masters	1
	BILLARD AMERICAIN	
6	Championnat de France Juniors, Féminines,	2
7	Finales sud et championnat France	1
	BLACKBALL	
8	Championnat de France Féminines, Juniors et espoirs	2
9	Championnat de France N1, N2 et vétérans	1
10	Championnat de France par équipe N1, N2 et N3	3
	SNOOKER	
11	Championnat de France Juniors, Féminines	2

LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

	AUTRES (n'est pas un dû)	
12	Demande spécifique soumise à l'accord du CA	
	Champion de France	4
	Champion d'Europe	5
	Champion du Monde	6
13	Non prévu	7

2.1 – Code participation

1	Les joueurs ne sont remboursés que sur une seule base quand ils se déplacent sur un même weekend pour plusieurs modes de jeux. La règle du regroupement par voiture s'applique au même titre que le déplacement par équipe. Si deux joueurs sont issus du même club, un seul trajet est compté sur la base d'une voiture. - FFB 0% - LMB, forfait - inférieur à 350Km 150€ - inférieur à 700Km 200€ - supérieur à 700Km 250€
2	Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration calculés selon les barèmes forfaitaires en vigueur - FFB 33% - LMB 33 %,
3	Pour la coupe des provinces et les équipes. Pour permettre le regroupement des joueurs, le calcul du kilométrage par Mappy se fera du club du joueur sélectionné au siège de la ligue, <u>plus</u>, le parcours le plus court entre l'adresse du siège de la LMB et l'adresse du lieu de compétition. Le remboursement est fait uniquement au club du capitaine de l'équipe. - FFB 0% - LMB, <u>forfait équipe</u> - inférieur à 350Km 300 € - inférieur à 700Km 400 € - supérieur à 700Km 500 €
4	Forfait déplacement : champion de France 100 € par champion en individuel (non cumulable) 200 € par équipe Soumis à l'approbation du bureau, selon finances de la Ligue et sous condition de conformité du club d'appartenance.
5	Forfait déplacement : champion d'Europe 300 €, pour 1 qualifié en individuel ou en équipe aux Championnats d'Europe, Soumis à l'approbation du bureau, selon finances de la Ligue et sous condition de conformité du club d'appartenance.
6	Forfait déplacement : champion du Monde 400 €, pour 1 qualifié en individuel ou en équipe aux Championnats du Monde, Soumis à l'approbation du bureau, selon finances de la Ligue et sous condition de conformité du club d'appartenance.
7	Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation du comité directeur de la ligue.



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié et reconnu valable, n'aura droit à aucune indemnité. De même, un joueur arrivant sur les lieux de l'épreuve après le délai prévu n'aura droit à aucun défraiement.

Défraiement individuel pour les finales :

Le défraiement s'applique au champion de ligue qualifié pour la finale de France.

Pour tout autre inscrit, Les frais seront pris en compte à hauteur de 33% sous réserve de terminer sur le podium.

Défraiement des finales par équipe ou multi-joueurs:

Pour favoriser le regroupement pour le déplacement des joueurs, le calcul du kilométrage par Mappy, se fera du club du joueur sélectionné au siège de la ligue, plus, le parcours le plus court entre l'adresse du siège de la LMB et l'adresse du lieu de compétition.

Exemple :

Joueur	Club au siège LMB - km	Siège LMB à compétition - km	Total- km
A	50	600	
B	25		
C	70		
D	25		
	170	600	770

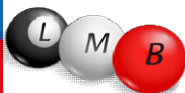
Forfait 770 km soit 350 € pour l'équipe

3 – Organisations éligibles à une participation

1	Finale de ligue
2	Finale de France
3	Tournois nationaux

3.1 – Barème de participation

Finale de ligue vétérans	350 € au club qui aura la charge de la préparation de la finale.
Finale de France	Participation 600€ afin d'aider le club à financer les charges liées à cette manifestation, et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB concernant l'organisation de la manifestation.
Tournois nationaux	Moins de 100 joueurs 500€ cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 100€ pour aider à financer les frais d'arbitrage.



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

	Plus de 100 joueurs 800€ cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB.
Autres	Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation du comité directeur de la ligue. Pour une aide financière supplémentaire, envoyer une demande argumentée au comité directeur de la ligue.

4 – Déplacement Comité Directeur

Application du barème défraiement.

Les remboursements des déplacements du comité directeur sont basés sur le barème de la FFB

- 0.23€ du Km
- 13.70€ le repas
- 27.40€ la nuitée

Pour les autres remboursements uniquement sur présentation de justificatifs

5 – Procédure

- Remplir le formulaire approprié à télécharger sur le site LMB
- Faire signer le joueur et le président du club
- Envoyer le formulaire au trésorier LMB
- Vérification LMB
- Accord du Président LMB
- Règlement à l'ordre du club

NB : Aucun justificatif n'est à envoyer à la ligue. Par contre les justificatifs sont à conserver par le club et rester disponibles pour la ligue sur simple demande.